



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETÉS DU MAIRE

Objet : Remplacement d'un poteau téléphonique

Le Maire de la Commune de Sargé sur Bray,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L22-12-1
Considérant que des travaux pour remplacer un poteau téléphonique doivent être réalisés « Chemin du Pavillon » à Sargé sur Bray
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,
Afin d'éviter des accidents aux passants,

ARRETÉ

Article 1 : La circulation pourra être perturbée en raison des travaux situés « Chemin du Pavillon » à Sargé sur Bray à compter du 20 Juin 2016 et ce pendant la durée du chantier.

Article 2 : La circulation sera alternée avec empiètement sur la chaussée.

Article 3 : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

Article 4 : La signalisation réglementaire se rapportant à ses travaux sera mise en place par l'entreprise ALQUENRY CRT de Saint-Calais (72120).

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise chargée d'effectuer les travaux.

Cet arrêté sera affiché à Sargé sur Bray

Fait à Sargé sur Bray, le 14 Juin 2016

Le Maire,

Jean LÉGER

